

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Conseil départemental du Cantal
Pôle Déplacements et Infrastructures - Mission Suivi des Marchés
28 Avenue Gambetta - 15015 AURILLAC CEDEX.
Tél : [04 71 46 99 76](tel:0471469976)
Fax : [04 71 46 22 72](tel:0471462272)
Courriel: bsm@cantal.fr.
Adresse internet: <http://www.cantal.fr>
Adresse internet du profil d'acheteur: <https://www.achatpublic.com>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Ce résultat de marché n'est pas lié à une publication initiale (aucune référence d'avis initial n'a été saisie)

Objet du marché :

Prestation de vérification des extincteurs du SDIS et du CD15

Mots descripteurs :

Extincteur. Maintenance.
Lieu d'exécution : ensemble du département.
Code NUTS : FRK12.

Classification CPV : Objet principal : 35111300.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Attribution des marchés ou des lots : 2019FCSBATD0306

Date d'attribution : 10/02/2020

Titulaire : DESAUTEL – 14 rue Fernand FOREST, 63540 ROMAGNAT.

Attribué pour un montant de : 80 000.00 EUR pour 4 ans

Nombre d'offres reçues : 3

Autres informations :

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, 6, cours Sablon, 63000 CLERMONT FERRAND

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24-02-2020.